

## CONTACT

 [www.hautdoubbsformationsecurite.fr](http://www.hautdoubbsformationsecurite.fr)
 Mr El-Machichi Youssef  
 [y.elmachichi@h-s-i.fr](mailto:y.elmachichi@h-s-i.fr)
 06.23.37.52.98  
 16 Rue du haut du Drugeon, 25560 Bulle

## MODALITÉ D'ORGANISATION

Intitulé	Durée	Pré-requis	Nbre de stagiaire minimum
Manipulation d'extincteurs	2h	Aucun	4

## TAUX DE RÉUSSITE & TAUX DE SATISFACTION

**Taux de réussite : 100%**

**Taux de satisfaction : 99%**

## PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP PÉDAGOGIQUES

En cas de personne à mobilité réduite ou/et en situation d'handicap, merci de nous contacter.

## QUALIFICATION DU FORMATEUR

Les intervenants sont sélectionnés par l'organisme dispensateur en fonction de leurs qualifications (SSIAP, spécialistes en prévention des risques, ...) et de leurs disponibilités.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le stagiaire devra participer à toutes les phases de la formation, il réalisera un exercice sur un bac à feu où il devra éteindre un feu au moins une fois.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

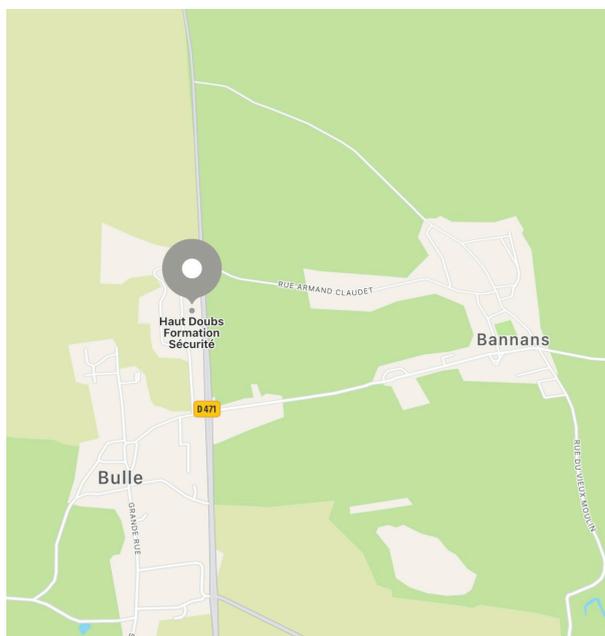
- Exercices pratiques
- Évaluation formative par le formateur tout au long de la formation
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender le fonctionnement du feu et sa propagation
- Être capable de réagir lors d'un début d'incendie
- Mettre en oeuvre une tentative d'extinction et connaître le maniement d'un extincteur
- Isoler les risques et prévenir les secours
- Répondre à la réglementation concernant les formations incendie et savoir utiliser un extincteur

## PROGRAMME DE FORMATION

1. Comprendre le phénomène du feu
2. Comprendre les différents systèmes de sécurité incendie
3. Savoir utiliser les moyens d'extinctions en cas d'incendie
4. Appréhender les consignes incendie en entreprise Module pratique



## TARIF

Le prix de l'action de formation est fixé à 35€ HT par personne (trente-cinq euros)

## MODALITÉ & DÉLAIS D'ACCÈS

Toutes les sessions de formation sont réalisées en intra ou inter entreprise  
Le délai d'inscription est de 15 jours après la convocation dûment signée et retournée